SYNAmag

A la une 2

Canicule et santé au travail : prévenir les risques, protéger les équipes

Réglementation 6

OMNIBUS : En route vers la digitalisation...

Infos SYNAMAP 9

Produits 12

En bref 17

A la une

Canicule et santé au travail : prévenir les risques, protéger les équipes

Les épisodes de chaleur intense, notamment les canicules, affectent directement les conditions de travail dans tous les secteurs.
Les conséquences sur la santé peuvent être sévères : fatigue, crampes, déshydratation, voire coup de chaleur. Elles constituent donc une urgence vitale.
Les salariés travaillant en extérieur ou dans des locaux mal ventilés sont particulièrement vulnérables. Sans mesures de prévention adaptées, le risque d'accidents du travail, y compris graves, augmente fortement.
Beaucoup d'entreprises sont concernées, et pas seulement celles dont les équipes sont exposées en extérieur. En effet les températures élevées peuvent aussi transformer un atelier, un entrepôt ou un bureau mal ventilé en "four", un réel danger pour les travailleurs.

Un cadre réglementaire renforcé depuis juillet 2025

Le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 précise les responsabilités des employeurs face aux risques liés à la chaleur.

Il impose :
- Le maintien d'une température adaptée dans les locaux fermes.
- La protection des travailleurs en extérieur contre les conditions atmosphériques, y compris la canicule.
- La mise en place de mesures spécifiques selon les seuils de vigilance canicule définis par Météo-France (jaune, orange, rouge).

Vigilance Météo-France : 4 niveaux pour anticiper

Le dispositif national de vigilance "canicule" s'appuie sur une échelle à quatre niveaux, que les employeurs doivent surveiller pour adapter leurs actions :

- Vert : pas de risque particulier. Maintien des bonnes pratiques (eau, pauses, surveillance).
- Jaune : premiers signes de chaleur. Ventilation, eau à disposition, adaptation des horaires.

- Orange : chaleur intense. Pauses supplémentaires, limitation des efforts physiques entre 11h et 16h, équipements légers.

- Rouge : canicule extrême. Réorganisation urgente : arrêt des travaux exposes, travail en horaires décalés, vigilance renforcée.

Pour les TPE/PME, ces seuils permettent d'anticiper et de planifier des actions adaptées. Il faut donc consulter régulièrement les cartes de vigilance de Météo-France pour ajuster les mesures en temps réel.
Une checklist simple peut aider à respecter ces obligations (ex. : eau à disposition, pauses, équipements de protection).
> *Vérifier le niveau de vigilance de son département*

Obligations des employeurs en intérieur et en extérieur

Pour une prévention des risques liés à la canicule, il y a 3 objectifs à respecter : protéger les personnes, adapter l'organisation et aménager les locaux.
Voici les actions à mettre en place pour répondre à ces objectifs.

Pour les équipes :
• Former vos collaborateurs aux bons comportements : reconnaître les signes d'un coup de chaud, savoir quand s'hydrater, ralentir le rythme…
• Fournir des EPI adaptés : vêtements légers, casques ventilés, lunettes de protection avec filtre UV…
• Évaluer les risques, même en intérieur : un atelier ou un open-space peut très vite dépasser les 30 °C. N'oubliez pas les zones non climatisées.

Pour l'organisation :
• Adapter les horaires en fonction des alertes météo : commencer plus tôt, finir plus tôt, prévoir des pauses supplémentaires.
• Limiter l'exposition en revoyant les processus, en décalant les tâches les plus physiques.
• Surveiller les travailleurs isolés : plus que jamais, leur sécurité dépend d'un suivi renforcé.
• Choisir des équipements adaptés : ventilateurs mobiles, zones d'ombre, écrans thermiques…

Pour les locaux :
• Repenser l'aménagement : créer des espaces plus frais, éviter les équipements qui produisent trop de chaleur.
• Installer des protections solaires : stores, films anti-UV sur les vitres, végétalisation des abords…
• Fournir de l'eau fraîche : obligatoirement 3 litres par jour et par personne a minima, sur les sites sans eau courante.
• Et surtout… mettre à jour votre DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et votre plan de prévention ! C'est obligatoire.

Pour aller plus loin…

Le Ministère en charge du travail publie une page complète et à jour : recommandations détaillées, nouveau cadre réglementaire et outils pratiques.
Page Chaleur et canicule au travail sur travail.gouv.fr

Numéro vert Canicule info service
Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles active depuis le 28 juin jusqu'à la fin de l'épisode de canicule :
Le numéro vert Canicule info service au 0 800 06 66 66.
Il est joignable de 8h à 19h (appel gratuit depuis la France métropolitaine).

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Vague de chaleur, je me prépare et j'agis. Brochure employeurs. Source : travail-emploi.gouv.fr

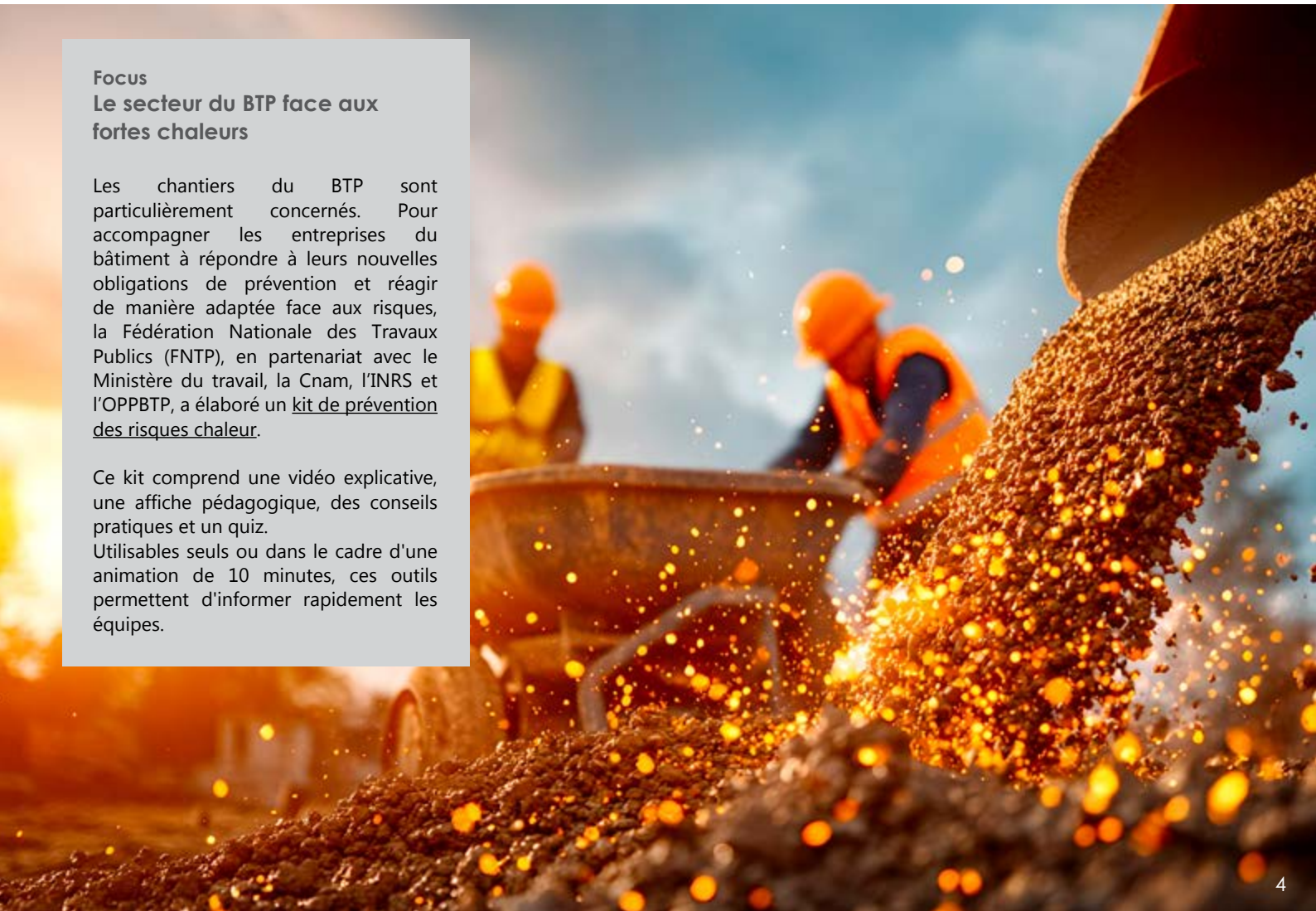

Focus

Le secteur du BTP face aux fortes chaleurs

Les chantiers du BTP sont particulièrement concernés. Pour accompagner les entreprises du bâtiment à répondre à leurs nouvelles obligations de prévention et réagir de manière adaptée face aux risques, la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), en partenariat avec le Ministère du travail, la Cnam, l'INRS et l'OPPBTP, a élaboré un kit de prévention des risques chaleur.

Ce kit comprend une vidéo explicative, une affiche pédagogique, des conseils pratiques et un quiz.
Utilisables seuls ou dans le cadre d'une animation de 10 minutes, ces outils permettent d'informer rapidement les équipes.

“ Agir contre la chaleur pour protéger ses équipes c'est être en conformité avec la réglementation. ”

Réglementation

OMNIBUS : En route vers la digitalisation...

En mars 2023, la Commission Européenne (CE) communiquait sur l'importance du marché unique à l'occasion du 30ème anniversaire de celui-ci[1].

Le marché unique est l'atout principal de l'Union Européenne (UE) et **le premier moteur de sa compétitivité**.
Depuis plus de 30 ans, il contribue à améliorer la vie des citoyens, facilite l'activité des entreprises et apporte des avantages économiques substantiels, le PIB européen ayant augmenté de 9%. Il est également l'instrument qui accompagnera et garantira la transition écologique et numérique de l'Europe.

La Commission a souligné l'importance d'un système réglementaire garantissant la réalisation des objectifs à moindre coût. À cette fin, elle s'est engagée à déployer des efforts spécifiques pour rationaliser et simplifier les exigences en matière de rapports et les charges administratives, l'objectif ultime étant de réduire ces exigences de 25 % sans compromettre les objectifs politiques correspondants.

La Commission promeut le principe du "numérique par défaut" dans sa stratégie numérique/amélioration de la réglementation afin de soutenir les transformations numériques, en facilitant l'élaboration de politiques adaptées au numérique, tenant compte de l'évolution rapide de la numérisation et des technologies, et qui soient numériques, interopérables, pérennes et agiles par défaut. Cependant, plusieurs textes législatifs de l'UE prévoient encore l'utilisation du format papier.

Considérant qu'en 2024, pas moins de 94 % des ménages de l'UE avaient accès à Internet[2], le format papier des instructions d'utilisation accompagnant les produits relevant du champ d'application du règlement est obsolète et n'est pas aligné sur les technologies actuelles, les habitudes de consommation ou les objectifs écologiques.

Par conséquent, les fabricants devraient pouvoir choisir le format numérique pour leurs instructions d'utilisation. Lorsqu'ils choisissent de fournir les instructions d'utilisation au format numérique, les informations de sécurité (y compris toute partie des instructions jugée impérative pour la sécurité) devraient toujours être fournies au format papier afin de protéger la sécurité des consommateurs. De plus, les utilisateurs finaux devraient pouvoir obtenir une copie papier des instructions sur demande, au moment de l'achat et pendant une certaine période après celui-ci.

La simplification des obligations déclaratives, la réduction des charges administratives et la promotion de la numérisation sont des priorités. Dans ce contexte, la présente proposition vise à simplifier les initiatives inscrites dans l'ambition principale "Une économie au service des citoyens", un "Pacte vert pour l'Europe" et "Promouvoir notre mode de vie européen" dans les domaines d'action du marché intérieur, de la sécurité alimentaire et de la santé, impactant une multitude de secteurs.

Du papier au numérique[3]

La proposition accélérera la transition numérique, en éliminant les exigences lourdes liées au papier dans la législation sur les produits. Les règles actuelles de l'UE exigent toujours des entreprises qu'elles fournissent des déclarations de conformité sur support papier, des instructions d'utilisation, etc.
En numérisant ces exigences, les entreprises peuvent soumettre et diffuser des informations plus facilement et les autorités nationales peuvent vérifier la conformité plus efficacement.

La proposition OMNIBUS[4] vise à modifier toute une liste de directives et règlements dont les règlements (UE) n° 765/2008, (UE) 2016/424, **(UE) 2016/425, relatif aux équipements de protection individuelle (EPI),** (UE) 2016/426, (UE) 2023/1230, (UE) 2023/1542 et (UE) 2024/1781 en vue d'établir des spécifications communes sur la numérisation.

Le 14 avril 2025, les États membres, les associations professionnelles, les fabricants et les associations de consommateurs ont été invités à participer et à donner leur avis sur la numérisation des rapports et les obligations des fabricants. Il leur a notamment été demandé s'ils estimaient que la fourniture de la déclaration de conformité et des instructions sous forme électronique serait perçue comme une réduction de la charge. Les réponses reçues montrent que les parties prenantes sont largement favorables à la numérisation comme moyen de réduction des charges. La grande majorité des répondants indiquent considérer la numérisation comme un moyen efficace de réduire les charges.

Parallèlement, une consultation écrite a été menée afin de recueillir les avis des parties prenantes et toute donnée sur les économies que cette initiative pourrait engendrer. La majorité des répondants se sont déclarés favorables à la numérisation, dont notre syndicat européen l'ESF, notamment à la déclaration de conformité numérique et aux instructions numériques.

[1] *https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1668*
[2] *Statistiques sur l'économie et la société numériques - ménages et particuliers - Statistics Explained*
[3] *https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_1277*
[4] *https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52025PC0504*

Réglementation

La consultation a donné lieu aux propositions suivantes :

- **La déclaration UE de conformité, ou un document similaire, doit être établi sous forme électronique** et rendu accessible via une adresse Internet ou un code lisible par machine lorsque cette déclaration doit accompagner un produit ;

- **L'ajout d'un "contact numérique"** comme information à indiquer par les fabricants sur les produits mis sur le marché afin de faciliter la communication entre les opérateurs économiques et les autorités nationales. Une fois le portefeuille d'entreprises européen disponible, l'adresse numérique qu'il fournit aux opérateurs économiques pourrait constituer le "contact numérique" ;

- **Les instructions accompagnant les produits peuvent être fournies sous forme électronique**, à l'exception des informations de sécurité qui doivent être fournies sur papier ou marquées sur le produit pour les consommateurs ;
- La modification des obligations de déclaration aux autorités nationales qui exigent un "format papier ou électronique" en "format électronique" uniquement ;

- L'insertion d'une obligation d'échanges par voie électronique entre les opérateurs économiques et les autorités compétentes ;

- L'introduction d'une disposition relative aux spécifications communes comme alternative aux normes harmonisées ;

- L'obligation de fournir les informations contenues dans la déclaration de conformité UE et les instructions sur le passeport produit numérique lorsque le produit est soumis à une autre législation de l'Union qui exige l'utilisation d'un tel passeport produit numérique.

L'Article 3 de la proposition OMNIBUS prévoit les modifications à apporter au règlement (UE) n° 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle (EPI).

Conditions d'utilisation de l'interface utilisateur numérique :
- Marquage indiquant comment accéder à l'interface utilisateur numérique et comment la demander au format papier.
- Les interfaces utilisateur numériques sont présentées dans un format permettant à l'utilisateur final de les imprimer, de les sauvegarder et de les télécharger.
- L'interface utilisateur numérique est accessible en ligne pendant au moins 10 ans.
- Marquage numérique de contact sur l'EPI.
- Les utilisateurs finaux devraient pouvoir obtenir une copie papier jusqu'à six mois après l'achat.
- La déclaration UE de conformité doit être établie sous forme électronique.

En l'état actuel, tant que la proposition OMNIBUS n'est pas définitivement adoptée, les fabricants et distributeurs doivent se conformer aux réglementations en vigueur et respecter ce que requièrent les Autorités de Surveillance dans chaque Pays.

Industrie chimique : la Commission européenne a présenté les mesures visant à soutenir la compétitivité de l'industrie chimique

Le 8 juillet, la Commission européenne a présenté son plan d'action pour l'industrie chimique, sa proposition de règlement omnibus de simplification sur les produits chimiques et sa proposition de règlement consacré à l'Agence européenne des produits chimiques (Echa).

Le plan d'action propose :

• **Résilience et conditions de concurrence équitables :** établir une alliance pour les produits chimiques critiques afin de faire face aux risques de fermetures de capacités dans le secteur ;

• **Energie abordable et décarbonation :** mettre en oeuvre le plan d'action pour une énergie abordable afin de contribuer à la réduction des coûts élevés de l'énergie et des matières premières ;

• **Marchés pilotes et innovation :** le plan d'action met en évidence des incitations budgétaires et des mesures fiscales visant à stimuler la demande de produits chimiques propres à travers la future loi sur l'accélération de la décarbonation de l'industrie, la future stratégie pour la bioéconomie et la future loi sur l'économie circulaire.

• **PFAS :** le plan d'action réaffirme l'engagement de la Commission à réduire au minimum les émissions de PFAS au moyen d'une restriction solide et fondée sur des données scientifiques, tout en garantissant la poursuite de l'utilisation dans les applications critiques dans des conditions strictes lorsqu'il n'existe pas de solutions de remplacement qui seront proposées rapidement après l'avis de l'ECHA.
Au sujet de la révision du règlement Reach prévue pour la fin de l'année, la Commission européenne n'a pas fourni de nouvelles précisions.

De son côté, le texte de simplification vise à simplifier les règles d'étiquetage des produits chimiques dangereux, de clarifier la réglementation de l'UE sur les produits cosmétiques et de faciliter l'enregistrement des fertilisants UE en alignant les exigences en matière d'information sur les règles REACH standard pour les substances chimiques.
Le texte sur l'Echa vise à renforcer ses capacités pour répondre à ses différentes missions.

"Formation technique EPI"
du SYNAMAP

prochaine session
du 24 au 28 novembre 2025

un module complet et pointu
animé par des experts du syndicat

Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

www.synamap.fr

Groupe RG acquiert Cotral Lab et Comu Systems

Le renforcement de son expertise et la réaffirmation de son indépendance de distributeur multi-marques

Groupe RG, leader de la distribution d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) depuis 35 ans, annonce l'acquisition de Cotral Lab, n°1 mondial de la fabrication de protections auditives sur mesure et acteur reconnu dans la protection visuelle adaptée à la vue ainsi que COMU Systems, spécialiste de la communication tactique et critique. Cette opération s'inscrit dans une stratégie claire : accroître toujours plus la valeur ajoutée apportée à ses clients, approfondir l'expertise du Groupe tout en respectant strictement son rôle de distributeur indépendant, spécialiste, et multi-marques.

"*Cette acquisition complète parfaitement la gamme d'EPI sur-mesure offert par Groupe RG. Nous restons distributeur avant tout, au service de tous les fabricants partenaires et au bénéfice de nos clients pour des conseils objectifs. Notre ligne est claire : garantir la qualité de nos recommandations et la pluralité de notre offre.*
Cotral Lab vient renforcer nos offres et produits techniques et notre expertise service sur un segment de très haute spécialisation, à l'image de ce que nous développons déjà avec les marques propres du Groupe." déclare Pierre Manchini, Président du Groupe RG.

Cotral Lab reste une entreprise autonome. Sa force de vente conserve son indépendance et son organisation actuelle, et la distribution de ses produits continuera principalement en direct auprès des entreprises utilisatrices.
"*Cette acquisition vise à préserver un savoir-faire unique, qui avait besoin d'un appui structurel pour son développement.*
Cotral Lab et Comu Systems sont des modèles d'expertise rare dans l'univers des EPI et de la communication tactique et critique. Notre responsabilité est de les faire perdurer et de les accompagner. Cotral Lab et Comu Systems entrent dans notre stratégie de distributeurs spécialistes des EPI en apportant aux femmes et aux hommes qui travaillent des produits innovants et différenciants. Elles resteront des marques fortes sur leurs marchés et intégreront l'écosystème de marques déjà en place au sein de notre Groupe.", explique Pierre Manchini.

Pour Cotral Lab, l'opération va dans le sens de la continuité, de la pérennité et de la croissance des activités. "*Nous rejoignons un groupe qui partage nos valeurs de rigueur, de respect du client final et d'excellence opérationnelle, tout en nous laissant l'autonomie indispensable à nos activités. C'est une alliance de sens au service des professionnels en milieu contraint. Je suis convaincu que Groupe RG saura faire perdurer notre mission d'origine et garantir l'avenir de nos activité*s", déclare Laurent Capellari, Président de Cotral Lab.

Groupe RG tient à réaffirmer son engagement envers l'ensemble de ses parties prenantes, clients et fabricants : Bien conseiller pour mieux protéger. Groupe RG est reconnu sur le marché pour son haut niveau d'expertise et son indépendance afin de conseiller les clients parmi ses dizaines de milliers de références produits sur plus de 100 marques mondiales. La sélection des produits reste guidée par la pertinence technique pour répondre aux besoins clients, dans un esprit de pluralité, de neutralité et de transparence. Nous continuerons d'appliquer cette philosophie aux produits Cotral Lab et Comu Systems, qui garderont une force commerciale dédiée sur les pays existants, comme nous le faisons avec nos produits ERGOS, Samuraï ou Pango.

"*Cette opération renforce notre capacité à structurer des offres techniques globales, dans lesquelles les produits de tous nos partenaires peuvent être intégrés afin d'apporter à nos clients la sécurité dont ils ont besoin. Nous voulons créer plus de valeur pour nos partenaires, clients et fournisseurs, avec l'objectif de fournir à chaque femme et chaque homme les EPI adaptés qui les protégeront quotidiennement.*", ajoute Pierre Manchini.
"Nous restons à l'écoute de nos partenaires fabricants pour construire ensemble un avenir équilibré, innovant et respectueux de chacun. Le dialogue est au cœur de notre modèle.", conclut Pierre Manchini.

La philosophie de Groupe RG reste inchangée :
se positionner comme un fédérateur d'expertises, capable d'associer industriels, spécialistes, fabricants et utilisateurs finaux autour d'un même objectif : protéger mieux, innover plus et construire durablement.

Infos SYNAMAP

PIP Global Safety, acquisition de la division EPI de Honeywell

PIP Global Safety a acquis la division EPI de Honeywell – qui réunit des marques leaders du secteur telles que Fendall™, Fibre-Metal™, Howard Leight™, KCL™, Miller™, Morning Pride™, North™, Oliver™, Salisbury™ entre autres.
Il n'y a aucun changement au niveau des relations clients avec la division EPI d'Honeywell. À la différence que ces marques sont désormais soutenues par PIP Global Safety – une entreprise spécialiste dans les EPI depuis 40 ans, et en particulier la protection des mains grâce à ses marques leaders PIP®, G-Tek®, BOSS®, Grippaz®, Bisley®, PUMA™ Safety et Ambi-dex®.

Avec cette acquisition, ces marques combinées vont prospérer et continuer leur progression dans un environnement entièrement dédié à la sécurité des travailleurs. Ce portefeuille EPI complet est soutenu par un modèle de service réactif et par une chaîne d'approvisionnement au niveau mondial conçue pour combiner rapidité et agilité.

Concrètement, les relations actuelles avec les distributeurs et les fournisseurs resteront inchangées, y compris les contacts techniques ou commerciaux. Vous pourrez continuer à travailler avec les mêmes personnes de Honeywell qui sont désormais membres de la famille PIP. Les spécifications des produits, les numéros de référence et les certifications resteront également inchangés. Au fil du temps, la documentation et les emballages seront mis à jour. L'accent sera mis sur les marques de confiance connues, tandis que l'identifiant Honeywell sera remplacé par PIP.

Questions / Réponses

Q : Qui est PIP Global Safety ?
R : Entreprise leader dans le domaine des EPI, PIP Global Safety a développé une présence mondiale dans la fabrication et la distribution avec un portefeuille de plus de 40 marques. PIP Global Safety se concentre exclusivement sur la protection des travailleurs, la fourniture des meilleures solutions de sécurité de la tête aux pieds pour tous les secteurs d'activité.

Q : Les spécifications des produits, les certifications ou les références des articles et des pièces vont-elles changer ?
R : Non. Les produits, les références, les certifications et les normes de conformité resteront exactement les mêmes. La continuité des produits de sécurité est une priorité absolue.

Q : Qui dois-je contacter pour obtenir une assistance produit ou poser des questions techniques ?
R : Vos contacts actuels avec les distributeurs/ fournisseurs restent inchangés. PIP Global Safety est fier d'être désormais votre conseiller dévoué en matière d'EPI, de la tête aux pieds.

Q : La marque Honeywell sera-t-elle conservée ?
R : PIP Global Safety ayant acquis la division EPI de Honeywell, la marque Honeywell sera donc progressivement retirée des marquages, emballages et brochures des produits EPI. Les marques telles que Fendall™, Fibre-Metal™, Howard Leight™, KCL™, Miller™, Morning Pride™, North™, Oliver™, Salisbury™, etc. seront davantage mises en avant. Ces marques resteront au cœur de notre offre élargie de la tête aux pieds. Elles continueront d'être soutenues et développées avec le même engagement pour garantir la qualité, la performance et l'innovation.

Q : Quel est l'avantage de ce changement pour moi ?
R : Ce changement signifie une augmentation des investissements dans l'innovation, une amélioration de la réactivité et une relation fiable avec un partenaire durable qui s'engage à aider ses clients à atteindre ses objectifs de sécurité.

En pratique

Gants de protection chimique
Quelques conseils d'utilisation...

Comment bien inspecter son gant avant utilisation ?

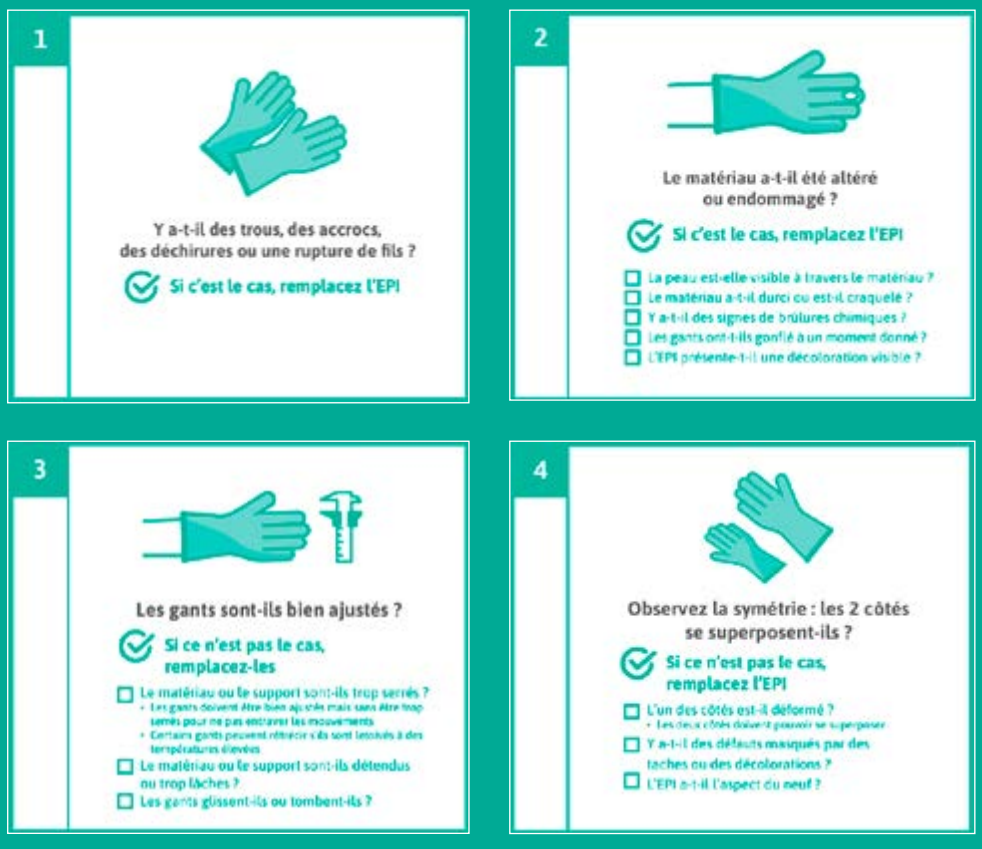

©Ansell

Pendant combien de temps suis-je protégé ?

> Un gant de protection chimique n'assurera qu'une protection limitée contre les substances chimiques qui sont utilisées. Les contraintes de temps constituent la principale restriction.

> Plus le temps de perméation est long, meilleure sera la protection.

> Chaque matériau réagira différemment en fonction du produit chimique.

> Les temps de perméation sont des valeurs théoriques résultant uniquement d'estimations ou d'essais de laboratoire.

Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

BIERBAUM-PROENEN®

BP® T-shirt fonctionnel à visualisation améliorée
***pour hommes* (réf : 2109-861-6556)**
***pour femmes* (réf : 2106-861-6556)**

Normes : EN 17353:2020 Type A = Vêtements de protection à visualisation améliorée. EN 13758-2 = Protection UV intégrée. ISO 15797= Adapté au lavage industriel.

Descriptif : T-Shirt fonctionnel avec matériau high-tech régulant l'humidité et séchant rapidement. Fabriqué avec du polyester recyclé. Matière fluorescente pour être bien perçu·e visuellement quelles que soient les conditions de lumière du jour. Décolleté sportif, ½ manches. Adapté au lavage industriel. Tailles : XS-2XL.

Applications : Visualisation améliorée dans les situations professionnelles à risque modéré. Sécurité. Ingéniosité.

s.theill@bierbaum-proenen.de - www.bp-online.com/fr-fr/

DAMART PRO

TEE-SHIRT Thermolactyl femme froid statique (réf. 54115)

Normes : Label THERMOLACTYL.
OEKO-TEX® STANDARD 100 CQ1194/4 - IFTH.

Descriptif : T-shirt Thermolactyl Chaleur 3 Medium. Maille fine côte souple, chaude et résistante. Sans coutures côté pour plus de confort. Biais à l'encolure. Longueur 70 cm environ.
Composition : 50% polyester recyclé, 50% acrylique coloris blanc - 50% polyester (dont 45% polyester recyclé), 50% acrylique coloris noir.

Applications : Pour toute activité d'intensité calme à modérée quel que soit le secteur d'activité dans environnement froid (-5°/+5°C).

distributionpro@damartpro.com - www.damart.fr/damartpro

JLF PRO

Spray Répulsif Anti-tiques & Anti-moustiques (réf. 0650)

Norme : ISO 9001.

Descriptif : Spray textile sans gaz, 95% efficace sur les tiques, 100% sur les moustiques. Protection jusqu'à 4 semaines. Ne tache pas, usage préventif.

Applications : Tous secteurs extérieurs. Convient à tous types d'EPI textiles. Saisons à risque : printemps à automne.

f.lagarrigue@groupe-jlf.com - www.groupe-jlf.com

DELTA PLUS

GRAFIZ HV

Normes : EN ISO 20471 Classe 2 X25, EN343 (3 4 X), ANSI ISEA 107 :2020 (Type R Classe 2).

Descriptif : Parka haute visibilité classe 2, imperméable et coupe-vent, pour rester au sec par forte pluie. Membrane graphène respirante WP 10000mm / MVP 5000g/m²/24hr et antibactérienne. Bandes segmentées.

Applications : Construction, voieries, aéroport.

KIT RESPIRATOIRE AIRSTORMP3 (4 filtres, pièces faciales, attaches ajustables, câble USB)

Norme : EN 12942:2023 TM3P R SL.

Descriptif : Nouvelle génération de protection respiratoire à ventilation assistée, ergonomique, léger et intuitif. Idéal pour les espaces réduits et tous les environnements avec de fines particules dans l'air, sablonneux et poussiéreux (déposé aux US et en Europe).

Applications : Travail des métaux lourds, travail du bois, construction, travaux publics, agriculture, agro-alimentaire.

VENICUTD11

Normes : EN388, TDM, ANSI / ISEA 105-2024.

Descriptif : Gant anti-coupure D avec un effet seconde peau (jauge 21) en fibre tungstène. Performance et finesse alliées, idéal en milieux huileux.

Applications : Industrie de précision comme l'aéronautique et l'automobile. Pour des utilisations de découpe, tri, ou assemblage de tôles fines et câbles métalliques.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

Produits et solutions

GVS SPA

Masque INTEGRA

Normes : Masque Facial EN 140:1998,
Lunette EN 166:2001, class 1, K (Anti rayure), N (anti bué), B (Impact),
Filtres EN14387:2004+A1:2008.

Descriptif : Visière en polycarbonate durable offrant une clarté et une protection exceptionnelles tout en conservant une sensation de légèreté. Nouveau design discret, qui améliore non seulement le confort du porteur, mais permet également un meilleur champ de vision, crucial dans les tâches à haut risque.

Applications : Pour les professionnels qui ont besoin d'une protection et d'un confort de haut niveau dans des environnements difficiles. Industrie et BTP.

jerome.bari@gvs.com - www.gvs.com

LEMAITRE SÉCURITÉ

AIR 200 S3S

Norme : Norme EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Le modèle AIR 200 S3S est une basket de sécurité légère et respirante, dotée d'une semelle triple matière : EVA, insert BOUNCE et patin nitrile. Existe en 7 coloris : navy, azur, graphit, titanium, safari, kaki, pursang.

Applications : Logistique, manutention, transports, services, artisanat et second œuvre.

sunfricht@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

GROUPE RG - ERGOS

ESNA (Réf. ERGOS 664112)

Descriptif : Tissu principal sergé Canvas très résistant avec renfort en Oxford au niveau des genoux. Ce pantalon léger facilite les mouvements grâce aux zones stretch 4-Way au niveau du postérieur, du pli d'aisance à l'entre-jambe et de l'arrière des genoux. Idéal pour les temps chauds.

Applications : BTP, énergie, logistique, transport, montage, démontage, assemblage, recyclage, maintenance, collectivités.

KARONI (Réf. ERGOS 100210, 100211i)

Normes : Incolore : EN 166, EN 170. Antibuée (N) et anti-rayures (K)
In/Out : EN 166, EN 172. Anti-rayures (HC).

Descriptif : Lunettes avec branches droites bi-matières (polycarbonate et TPR). Cette double injection apporte confort et souplesse pour une meilleure adaptation à tout type de tête. Existe en 2 teintes : incolore et miroir in/out. Très légère (18g), sans métal. Ajout d'un cordon possible.

Applications : BTP, énergie, logistique, transport, montage, démontage, assemblage, recyclage, maintenance, collectivités.

Basket ULTRA ESD S1PL SC FO SR (Réf. ERGOS 544500)

Normes : S1PL SC FO SR selon la norme EN ISO 20345 : 2022 + A1 2024
ESD selon la norme NF EN IEC 61340 5-1.

Descriptif : La chaussure ULTRA combine éco-responsabilité, style et performance. 17 % de son poids total provient de matériaux recyclés. Sa tige en Ripstop, à la structure renforcée, assure résistance et respirabilité, tandis que son semelage sportif EVA/ caoutchouc garantit confort dynamique et accroche optimale.

Applications : Modèle polyvalent s'adressant aux métiers de la logistique, du transport, de l'industrie légère et du second œuvre du bâtiment et répond aux exigences des environnements ESD.

contact@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

HyFlex®

Une protection contre les coupures que vous ne voudrez jamais enlever !

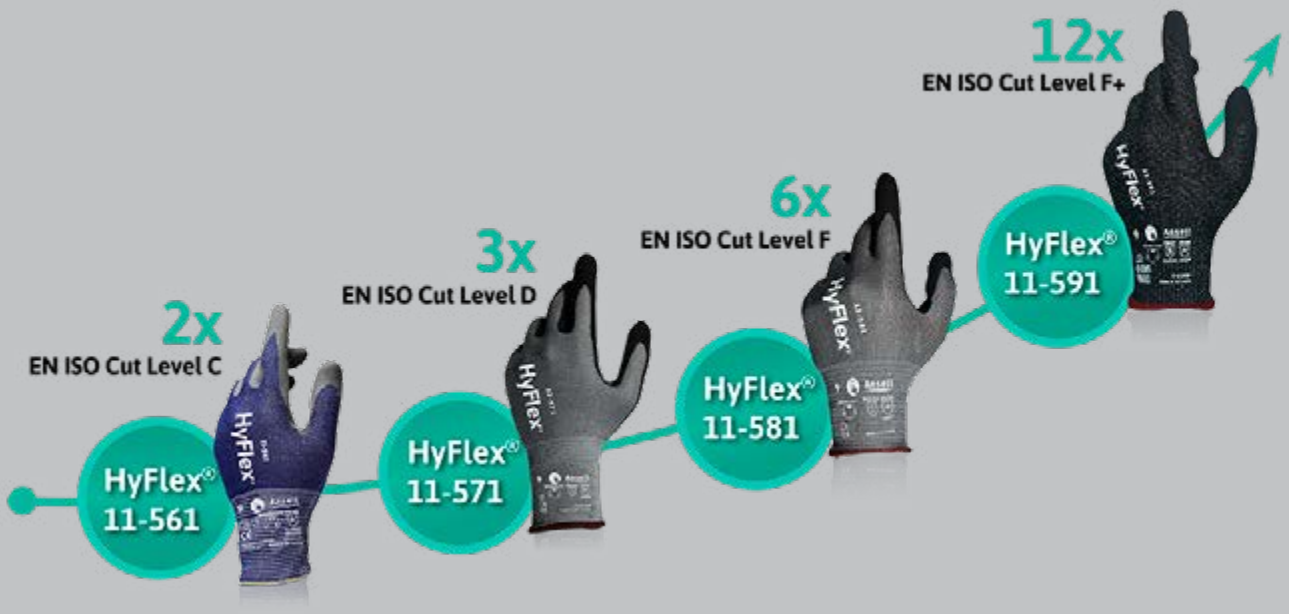

HyFlex® 11-561 / 571 / 581 / 591 :
Protection contre les coupures ultra-légère de nouvelle génération

• **Conception 20% plus légère*** pour un confort tout au long de la journée et une plus grande dextérité.
**par rapport aux gants standard résistants aux coupures*

• **Résistance accrue à la coupure**** (jusqu'à 12 fois) grâce au fil HPPE simple de nouvelle génération.
***par rapport à des gants similaires fabriqués avec un fil HPPE standard*

• **Conception compatible avec les écrans tactiles** pour une sécurité et une productivité accrues.

Ansell

Produits et solutions

MAPA PROFESSIONAL

TRILITES 985 : gant à usage unique

Normes : EN 374-1 Type B KPT, EN 374-5.

Descriptif : Formulation tripolymère (latex, néoprène et nitrile) pour une protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Finition granitée.
Epaisseur 0,15 cm, longueur 29 cm.

Applications : Industries : mécanique, automobile, électronique, laboratoire, aéronautique.

thibaut.dufau@newellco.com - www.mapa-pro.fr

MEDICOM SAS

Medicom Safemask® Fit+Pro

Norme : EN 149:2001+A:2009.

Descriptif : Masque FFP3 pliable 3 pans avec valve, mousses d'étanchéité, élastiques réglables et emballage individuel pour confort, sécurité et praticité optimales. Existe aussi en FFP2 et sans valve.

Applications : Idéal pour les industries avec environnement dangereux (chimie, amiante, soudure), hôpitaux & labos sécurisés.

beguillet@medicom.com - www.medicom.com

PARADE

B-CROSS

Normes : EN ISO 20235 : 2022 + A1 : 2024 - 4 modèles S1PS et 4 modèles S3S / Exigences additionnelles : SR FO LG SC CI HI / Norme ESD.

Descriptif : Protection et style à chaque foulée ! Dotées de la technologie BE-FLEX 2.0, elles apportent une souplesse de l'avant pied. Légères et respirantes, elles sont aussi équipées d'un renfort avant SC et d'un marquage LG..

Applications : Une gamme pensée pour l'industrie, la logistique, le commerce et la distribution & le second œuvre.

dgiraud@parade-protection.com - www.parade-protection.com

ROSTAING

RONCE
Gant de protection épines

Norme : EN 388 : 4143X.

Descriptif : Protection maximale contre épines et ronces : cuir épais et durable, manchette anti-griffure pour protéger l'avant-bras. Confortable et respirant.

Applications : Idéal pour les travaux paysagers exigeants, la taille d'épineux et le débroussaillage.

commercial@rostaing.fr - www.rostaing.fr

SHOWA

SHOWA DURACoil Alpha AC200

Normes : EN388 / 3X42D, EN16350.

Descriptif : SHOWA DURACoil Alpha AC200 sont dotés d'un tricot jauge 18, résistant aux coupures et d'un fil conducteur en HPPE, compatible écrans tactiles.

Applications : Industrie et services automobiles, mécanique et ingénierie, ATEX, Manipulation de verre et de fenêtres.

SHOWA DURACoil Alpha AC800

Normes : EN388 / 4X42D, EN16350.

Descriptif : SHOWA DURACoil Alpha AC800 enduit de mousse de nitrile microporeux, finition forme S sur doublure jauge 18 en HPPE/ nylon/ polyester, compatible écrans tactiles.

Applications : Mécanique et ingénierie, manipulation de verre et de fenêtres, entretien et réparation dans les zones ATEX.

marketing@showagroup.eu - www.showagroup.com

LABORATOIRE SORIFA

SUDINE®EQUIP'SPRAY

Normes : Bactéricide selon EN1276 et EN13697+A1.
Levuricide et fongicide selon EN1650 et EN13697+A1.
Efficace sur les virus enveloppés tels que le Coronavirus selon EN14476+A2.

Descriptif : S'utilise pour la désinfection et la désodorisation des accessoires et équipements de protection individuelle tels que chaussures, gants, casques, vêtements....

Applications : Peut convenir à tous les lieux et les secteurs d'activité (secteur médical mais aussi agroalimentaire, bureaux, collectivités et industries).

sorifa@homme-de-fer.com - sorifa.com

Produits et solutions

SPASCIANI

Appareils d'évacuation Respirateur Cagoule H900

Normes : EN 403 :2004, DIN 58647-7 :1997.

Descriptif : Cagoules filtrantes de protection d'urgence pour s'échapper des atmosphères polluées par des substances chimiques pendant au moins 15 minutes. Jetables, à usage unique, à utiliser uniquement en cas de danger. La cagoule se trouve dans un sac aluminisé scellée et hermétique. De couleur orange signalétique, elle est équipée d'un large écran antibuée, d'un harnais élastique à réglage automatique ainsi qu'une collerette élastique pour l'étanchéité, demi-masque interne en silicone. Différentes versions sont disponibles.

Applications : Sites nucléaires, usines chimiques et pétrochimiques, site éoliens, centres pénitenciers, marine, pompiers.

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

UVEX HECKEL

uvex suXXeed (Réf. 9181880)

Normes : EN 166, EN 170.

Descriptif : Ajustées, branches confortables, teinte uvex variomatic : variation de la teinte des verres en fonction de la luminosité.

Applications : Industrie générale, construction, travaux d'extérieurs, travaux demandant des déplacements intérieur-extérieur.

uvex pronamic B-WR (Réf. 9731030)

Norme : EN 397.

Descriptif : Casque moderne avec construction innovante pour plus de légèreté, système de ventilation performant à l'avant et à l'arrière, repose-nuque ergonomique.

Applications : Industrie générale, construction.

contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr

Sorifa L'expertise dermatologique professionnelle LABORATOIRE FABRIQUÉ EN FRANCE

En bref

Prévention OPPBTP

Féminisation des EPI, un enjeu de protection et d'égalité !

L'OPPBTP s'engage à contrer une idée-reçue : les équipements de protection individuelle restent majoritairement conçus pour des morphologies masculines.

La réalité ? Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le BTP et sur le terrain…
Les choses bougent ! De plus en plus de fabricants conçoivent des EPI mieux adaptés aux morphologies féminines : chaussures de sécurité ajustées, harnais adaptés, vêtements techniques pensés pour le confort. Protection et performance assurées… Un pas de plus vers l'égalité sur le terrain !

L'OPPBTP rappelle que porter des vêtements trop larges, des chaussures trop grandes ou des gants mal ajustés, c'est non seulement inconfortable, mais c'est aussi dangereux. Une mauvaise ergonomie peut réduire l'efficacité de la protection, limiter la mobilité et même causer des accidents.

INRS : Faits et chiffres 2024

Découvrez les faits marquants de l'année

Le rapport annuel Faits et chiffres 2024 de l'INRS vient de paraître. Il présente une sélection de réalisations et les chiffres clés de l'année écoulée. Cette nouvelle édition permet de mieux cerner le champ d'action de l'INRS pour la prévention des risques professionnels, qu'ils soient chimiques, biologiques, physiques, mécaniques ou liés aux organisations du travail.

Le monde du travail est en constante évolution. Certains risques professionnels persistent et de nouveaux dangers apparaissent, qu'ils soient biologiques, chimiques, organisationnels, physiques ou mécaniques. Pour répondre à ces défis et anticiper ceux de demain, l'engagement de l'INRS et de ses 550 salariés au service de la prévention ne faiblit pas : il se renouvelle et s'adapte.

Études et recherche, assistance, formation et information : ces quatre activités structurent l'action de l'INRS et permettent de répondre aux enjeux de santé et sécurité au travail et aux besoins des entreprises d'évoluer dans un environnement de travail plus sûr et plus sain.

Depuis 1947, l'INRS contribue au déploiement d'une culture de prévention, à tous les échelons de l'entreprise et dans le quotidien de travail de plus de 20 millions de salariés dépendant du régime général de la Sécurité sociale. Pour cela, il développe et met à disposition des connaissances, méthodes et outils pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

"*Faire de la prévention un réflexe partagé, une valeur essentielle du monde du travail est notre vocation*" souligne Stéphane Pimbert, directeur général de l'INRS.
Cette nouvelle édition du rapport d'activité permet de découvrir l'impact concret des actions de l'INRS au service de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour consulter ce rapport annuel, *cliquez ici*.

Quelques chiffres 2024

- **25 000** demandes d'assistance traitées par l'INRS
- **83** programmes de recherche conduits
- **166** publications scientifiques et **166** communications à des conférences
- **1,3 million** de stagiaires formés dans le cadre du Plan national de formation
- **8 000** participants aux 11 événements organisés par l'INRS.

Editeur de Référence :
SYNAMAP
75, rue de Lourmel - 75015 PARIS
Tél. : 01 46 94 61 17
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Nicolas Bialy

Réalisation : Laure Crapard

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.